



## Tarification forfaitaire

### pour les procédures de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) selon art. 31 OFPr

Phases	Domicile dans le canton de Berne		Domicile hors du canton de Berne	
	Sans titre antérieur reconnu du niveau secondaire II *	Avec titre antérieur reconnu du niveau secondaire II *	Avec ou sans titre antérieur reconnu du niveau secondaire II *	
Phase 1 : Information & Conseil	sans frais	sans frais	Généralement sans frais	<i>Au Portail Adultes du canton de domicile (Orientation prof.)</i>
Phase 2 : Bilan Phase 3 : Evaluation Forfait Phase 4 : Validation	sans frais	CHF 1'380.00 **	CHF 2'300.00 **	Selon conditions financières du canton de domicile ; facturation selon tarifs AEPr à l'organe responsable des procédures pour adultes.
Phase 5 : Certification	sans frais	sans frais	sans frais	
<b>Total Phases 1 à 5</b>	sans frais	<b>CHF 1'380.00</b>	<b>CHF 2'300.00</b>	
Compléments de formation éventuels, <u>au maximum</u>	sans frais	CHF 3'240.00	CHF 5'500.00	
<b>Montant maximum facturé</b>	sans frais	<b>CHF 4'620.00</b>	<b>CHF 7'800.00</b>	

\* CFC, maturité académique ou professionnelle, diplôme de commerce ou de culture générale, etc.

\*\* Exclus des forfaits : frais de déplacements, supports de cours, copies, matériel de bureau ou location de salles de cours ou locaux spécifiques (cuisine)

*Les frais doivent être payés dans les 30 jours à réception de la facture de l'OMP. Un remboursement partiel des frais déjà payés ne peut être effectué que sur demande écrite et pour un motif valable (p. ex. maladie, accident, certificat médical). Dans ces cas, des frais de traitement de dossier de CHF 200.- seront facturés. (cf. art. 130 et 135 de l'ordonnance du 9.11.2005 sur l'enseignement et la formation professionnels, la formation continue et l'orientation professionnelle [BerV ; BSG 435.111])*

## Procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE)

